

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 2 décembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire,  
La séance a été publique.

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé..... 19  
Nombre de Conseillers en exercices..... 18  
Nombre de conseillers qui assistent à la séance..... 16

**Quorum : 10 membres**

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, Mesdames et Monsieur les adjoints : GAUMAIN Régine, DELORME Thierry, CHAIGNEAU Sandrine, HAMELIN Laëtitia, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : SEIGNEURET Gilles, AVIGNON Marie-France, ROUSSEAU Christophe, POLLION-BARA Emilie, LECLERE Laurent, ARONDEAU Claude, BOURDELAS Lucie, MARTINS Carole, VOISIN Dominique, PICAUT David et VIGNOL Philippe formant la majorité des membres en exercice.

Était absents : Mme DA FONSECA Nathalie, M. VAUTARD Jérémie.

Secrétaire de Séance : Mme GAUMAIN Régine

Date de convocation : 28 novembre 2025

**DELIBÉRATION N° 41-2025****Renouvellement de la classe mobile de l'élémentaire****Demande de subvention – FDI et Fonds de concours de Chartres Métropole**

Madame Chaigneau ajointe en charge des affaires scolaires expose à l'assemblée :

Le renouvellement de la classe mobile est indispensable pour garantir aux élèves un accès fiable et équitable aux outils numériques, assurer la continuité des apprentissages et répondre aux exigences pédagogiques actuelles.

Madame Hamelin adjointe en charge des finances présente le plan de financement prévisionnel :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel (€)	Taux
<b><i>Financements publics</i></b>			
Département	FDI	5 421 €	30%
Intercommunalité	FDC	5 421 €	30%
<b><i>Auto-financement</i></b>			
Fonds propres		7 228 €	
<b><i>TOTAL (€)</i></b>			
HT		18 070 €	



Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du département et de Chartres métropole pour l'année 2026.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le budget communal,

**Vu** le projet de renouvellement de la classe mobile de l'école élémentaire,

**Considérant** la nécessité pour la commune de réaliser ces achats,

**Considérant** que cette opération est susceptible de bénéficier de financements au titre :

- du Fonds Départemental d'Investissement (FDI),
- d'un fonds de concours de Chartres Métropole,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le projet de renouvellement de la classe mobile de l'école élémentaire,

**ADOPTE** le plan de financement présenté ci-dessus,

**SOLLICITE** l'attribution de subvention au titre du FDI et du fonds de concours de Chartres Métropole,

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2026,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subventions,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents et à entreprendre toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,



Régine GAUMAIN



Le Maire,



Denis-Marc SIROT-FOREAU

Acte exécutoire :

Transmis en préfecture le :

Publié sur le site internet [www.amilly28.fr](http://www.amilly28.fr) le :

Notifié le :

*Le Maire d'Amilly certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur :*

*- d'un recours gracieux à l'attention du Maire, par envoie à la mairie - 30 rue de la mairie - 2300 AMILLY*

*- d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie- 45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application « Télerecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))*



MAIRIE D'AMILLY - 30, rue de la Mairie - 28300 AMILLY  
Tél. 02 37 32 98 13